

# EAR : Questions - Réponses

## EAR : Questions - Réponses

### Quels renseignements sont transmis conformément à la norme d'EAR de l'OCDE?

Les renseignements à transmettre comprennent le numéro du compte, le numéro d'identification fiscale, le nom, l'adresse et la date de naissance des contribuables résidant à l'étranger et ayant un compte dans un autre pays, tous les types de revenus de capitaux ainsi que le solde du compte. La norme concerne tant les personnes physiques que les personnes morales. Le bénéficiaire effectif d'un compte selon les dispositions internationales sur la lutte contre le blanchiment des capitaux (GAFI) doit être identifié, conformément à la norme de l'OCDE et aux recommandations du GAFI. S'agissant des comptes d'entités, l'obligation d'identification et de déclaration peut concerner aussi la/les personne(s) détenant le contrôle. Il peut s'agir des actionnaires détenant plus de 25 % du capital et/ou des droits de vote pour les sociétés opérationnelles ou des ayants droit économiques pour les sociétés de domicile.

### Qu'est-ce qu'est le numéro d'identification fiscale (NIF)?

L'expression *NIF* désigne un numéro d'identification fiscale ou son équivalent fonctionnel en l'absence d'un NIF. Le NIF est une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à une personne physique ou une entité et est utilisée pour les identifier dans le cadre du respect des lois fiscales de cette juridiction. Des détails supplémentaires concernant le NIF se trouvent sur le site suivant: <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-identification-numbers/>

### Comment se déroule l'EAR?

Les banques, certains instruments de placement collectif et certaines sociétés d'assurance collectent des renseignements financiers relatifs à leurs clients ayant leur résidence fiscale à l'étranger. Une fois par an, ces institutions financières envoient ces renseignements à l'autorité fiscale de leur pays. Cette dernière transmet automatiquement les données reçues à l'autorité fiscale du pays partenaire concerné.

### Qu'advient-il des données transmises?

Les données personnelles des clients ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues, c'est-à-dire dans ce cas, qu'elles ne peuvent servir qu'à la taxation correcte des contribuables. La norme ne prescrit cependant pas comment les autorités fiscales nationales doivent procéder concrètement (par ex. contrôles par sondage ou vérification de l'ensemble des données). La protection des données doit être garantie.

### À quelle date la Suisse introduira-t-elle l'EAR?

Conformément à l'engagement pris par la Suisse sur le plan international, les institutions financières suisses commenceront à collecter les données concernant les contribuables résidant à l'étranger à partir de 2017. Le premier échange de renseignements avec un large cercle d'États et de territoires partenaires aura lieu en 2018.

### Avec quels États la Suisse a-t-elle convenu pour l'heure d'activer l'EAR?

Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales tient une liste actualisée des États et territoires avec lesquels la Suisse a conclu des accords d'EAR: (<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/internationale-steuerpolitik/automatischer-informationsaustausch.html>).

### Avec quels autres États et territoires la Suisse va-t-elle encore conclure des accords?

La Suisse a l'intention de conclure des accords d'EAR avec d'autres États et territoires qui remplissent les conditions d'application, en particulier le respect de la confidentialité. Des discussions sont en cours. À cet égard, le Conseil fédéral attache une grande importance à la mise en place de conditions de concurrence équitables entre les États, en particulier entre les grands centres financiers. Tous les accords conclus nécessitent l'approbation du Parlement fédéral.

### L'accord d'EAR avec l'Union européenne (UE) concerne-t-il tous les pays membres?

Oui. L'accord sur l'EAR avec l'UE s'applique à tous les pays membres. Il n'est pas nécessaire de conclure des accords spécifiques avec les différents pays de l'UE. Par ailleurs, sur la base des dispositions internes à l'UE, cet accord s'applique également à Gibraltar.

### Quelles sont les conséquences du Brexit sur l'EAR avec le Royaume-Uni?

L'EAR avec le Royaume-Uni est mis en œuvre à partir du 1er janvier 2021 sur la base des accords multilatéraux EAR (Convention sur l'assistance administrative et MCAA).

### Qu'obtient la Suisse en contrepartie de l'EAR de la part des pays avec lesquels elle a conclu un tel accord?

L'accord régit l'échange automatique de renseignements sur une base réciproque. Autrement dit, les États ou territoires partenaires ont envers la Suisse les mêmes obligations que la Suisse envers eux. Les autorités fiscales suisses reçoivent donc automatiquement des renseignements concernant des contribuables suisses détenant un compte dans un pays partenaire.